



RCS : VIENNE

Code greffe : 3802

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de VIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 00209

Numéro SIREN : 488 095 837

Nom ou dénomination : A.M. HOLDING

Ce dépôt a été enregistré le 15/11/2013 sous le numéro de dépôt A2013/005101

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE

VIENNE



522642

Dénomination : A.M. HOLDING
Adresse : Bois D'aval Rn7 Bois d'Aval 38150 Chanas -FRANCE-
n° de gestion : 2006B00209
n° d'identification : 488 095 837
n° de dépôt : A2013/005101
Date du dépôt : 15/11/2013

Pièce : Décision(s) de l'associé unique du 18/10/2013



522642

5101
15/4/13

A.M. HOLDING

SOCIÉTÉ PAR ACTIONS SIMPLIFIÉE
AU CAPITAL DE 29 600 040 EUROS
SIEGE SOCIAL : CHANAS (38150)
RN 7
BOIS D'AVAIL

488 095 837 RCS VIENNE

**PROCES-VERBAL DES DECISIONS
PRISES PAR L'ASSOCIEE UNIQUE
LE 18 OCTOBRE 2013**

L'an deux mille treize,
Et le dix-huit octobre,

- la société POLARIS FRANCE SAS, associée unique, propriétaire de la totalité des 2 960 004 actions composant le capital de la société dénommée A.M. HOLDING,

représentée par Monsieur Matthew HOMAN,

a pris ce jour les décisions ci-après transcrites se rapportant à l'ordre du jour suivant :

ORDRE DU JOUR

- Remplacement des co-commissaires aux comptes démissionnaires.
- Pouvoirs pour formalités.

PREMIERE DECISION

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Laurent de PARISOT, co-commissaire aux comptes titulaire, décide de nommer en remplacement :

- La société ERNST & YOUNG et Autres, société de commissaires aux comptes dont le siège est à COURBEVOIE (92400), 1-2 place des Saisons, PARIS LA DÉFENSE 1 ;

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée ou la décision d'associés qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

DEUXIEME DECISION

L'associée unique, après avoir pris acte de la démission de Monsieur Jean-François AUBRY, co-commissaire aux comptes suppléant, décide de nommer en remplacement :

- la société AUDITEX, société de commissaires aux comptes dont le siège est à COURBEVOIE (92400), 1-2 place des Saisons, PARIS LA DÉFENSE 1.

pour la durée restant à courir du mandat de son prédécesseur, soit jusqu'à l'issue de l'assemblée ou la décision d'associés qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2018.

TROISIEME DECISION

L'associée unique donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toutes formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le représentant de l'associée unique.

Pour la société A.M. HOLDING
Associée unique

Monsieur Matthew HOMAN

